

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 12
- ayant pris part au vote : 13
- procurations : 2

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION
6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
3 1 2 4 0

L'an deux mille dix-huit et le 12 avril à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sur convocation régulière en date du 5 avril, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRÉ, Président.

Etaient présents : M. MARC PERE, MME ISABELLE GODEAS, MME MARIE BIRE, MME RAYMONDE CORBON, M. ANDRE DA PONTE MME ISABELLE DIAZ, MME CHRISTIANE FARRUGIA, M. JOËL FEULLERAT, M. YVAN NAVARRO, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, MME MONIQUE BEZOS, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN.

Etaient absents ayant donné procuration : MME MICHELE CHAVE (Pouvoir donné à MME I. GODEAS), MME RENEE HUMEAU (Pouvoir donné à MME C. FARRUGIA)

Etaient absentes excusées : MME MONIQUE GUEDES, MME ELISABETH ATTELAN
MME NADINE MAURIN

☎ 05.62.79.86.16

DÉLIBÉRATION 2018/014

Objet : Adoption du Compte Administratif 2017

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président ne peut n'y présider la séance, ni prendre part au vote. Les membres du Conseil d'Administration désignent un Président de séance.

En application des dispositions des articles L.1612-12 et L.2121.31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président présente aux membres du Conseil d'Administration les principaux éléments du Compte Administratif 2017 qui font apparaître un résultat de clôture de l'exercice de :

- **9 137,18 €** pour la section de fonctionnement
- **- 2 504,38 €** pour la section d'investissement

Le résultat de clôture de l'exercice après réintégration du solde de l'exercice précédent s'élève à :

- **38 043,40 €** pour la section de fonctionnement
- **- 2 504,38 €** pour la section d'investissement

Envoyé en préfecture le 23/04/2018

Reçu en préfecture le 23/04/2018

Affiché le 23 AVR. 2018

ID : 031-213105612-20180423-2018_14_1_1-DE

Personne
Le-faillit

Le détail du Compte Administratif sera présenté aux membres du CCAS lors de la séance.

Décision

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur Le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité moins une voix (Monsieur PÉRE n'a pas pris part au vote)

1° De donner acte à Monsieur Le Président de la présentation faite du Compte Administratif 2017,

2° D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

3° D'adopter le Compte Administratif 2017.

Pour copie conforme,

P) Le Président,
Marc PÉRE

La vice Présidente



- Transmis le
- Affiché le

23 AVR. 2018

23 AVR. 2018